



**Bulletin de la Section Académique de Limoges  
du Syndicat National de l'E.P. de l'Enseignement Public**

Déposé le 20 septembre 2016

**BIMESTRIEL N°209 SEPTEMBRE-OCTOBRE 2016**

**Bonne année scolaire !**

## Vers une écriture concertée des programmes

L'écriture des programmes scolaires pour l'EPS a laissé ses enseignants dans la consternation la plus totale : prenant le contrepied de la consultation, leur valeur pédagogique est quasi nulle. Notre discipline a subi un traitement à part, l'éloignant du travail réalisé dans les autres disciplines.

Le SNEP ne pouvait laisser les choses en l'état. Après plusieurs années de travail sur le sujet, nous proposons aujourd'hui un véritable programme alternatif, un texte qui est débattu, modifié, par la profession. En reprenant le cadre que s'était fixé le CSP, il prend en compte les demandes de la profession au travers de la consultation et propose un cadre commun qui permette à la fois de mieux identifier ce qui doit être appris et qui garantisse la liberté pédagogique, le travail de conception de chaque enseignement.

Pour que ce document soit soumis à l'appréciation du plus grand nombre, le SNEP Limoges organise un **CONGRES EXTRAORDINAIRE**,  
**le mardi 4 octobre 2016, à Limoges**

Explication de la démarche et du projet de programmes alternatifs, table ronde, ateliers d'écriture des programmes et des fiches APSA... Chacun aura son mot à dire et pourra apporter son expérience et ses idées pour que ces programmes que le SNEP soumettra lors du Colloque national des 17 et 18 novembre à Villejuif soient le plus collectif possible.

Alain Goudard, ancien secrétaire général adjoint du SNEP-FSU et membre du collectif « péda » du SNEP, sera présent lors de ce temps fort académique.

# VERS DES PROGRAMMES ALTERNATIFS



### ⇒ SOMMAIRE

P.2 et 3 : Corpo : TZR, stagiaires, Non-titulaires  
P.4, 5, 6 et 7 : PPCR : le projet  
P.8, 9 et 10 : Enquête Piscines : le bilan !  
P. 11 et 12 : Beaubreuil et suites

Page 13 : Défendons-les !

Page 13 : Agenda

Page 14 : Edito

Page 14 : Une épreuve d'EPS au DNB !

Pages centrales : organigramme du SNEP Limoges et fiche de syndicalisation

Le mouvement intra-académique permet à nouveau d'augmenter le nombre de TZR dans l'académie, après des années de vaches maigres (nous étions l'académie de France métropolitaine la moins bien dotée), nous arrivons à un effectif qui permettra théoriquement de limiter au maximum le nombre de séances d'EPS perdues.

7 TZR se sont vu attribuer un nouvel établissement de rattachement administratif lors du GT du 30 juin 2016. L'académie compte désormais 37 TZR (35 disponibles): 12 corréziens, 6 creusois et 17 haut-viennois.

La phase d'ajustement des TZR s'est déroulée le 13 juillet, à la suite de l'affectation des stagiaires. A l'issue de celle-ci et pour la première fois depuis bien longtemps, plusieurs TZR restent disponibles à la rentrée pour des suppléances de courtes et moyennes durée (2 en Corrèze, 3 en Creuse et 6 en Haute-Vienne). Notons que des ajustements ont dû avoir lieu dès la rentrée, le tableau ci-dessous ne les prenant pas en compte.

Nous vous invitons à être vigilant sur la réalisation concrète du forfait AS par tous les TZR, qu'ils soient en situation de suppléances ou en AFA (affectation à l'année), et vous invitons pour toute question à nous contacter. Le forfait indivisible de 3 heures doit être précisé sur les arrêtés d'affectation.

### PHASE D'AJUSTEMENT du 13 juillet 2016

DPT	NOM	Modif de RAD ou RAD 2016	AFA	Suppléance
19	Barthélémy Céline	Ly Danton Brive	LP Cabanis Brive	
19	Freichinier Yohan	Clg Voltaire Ussel	Clg Ussel + EREA Meymac	
19	Gaillard Romain	Clg Jean Moulin Brive		
19	Gautier Séverine	Ly Egletons		
19	Lespinasse Amandine	Clg Objat	Clg Objat + Clg Larche	
19	Martinie Nicolas	Clg Beynat	Clg Beynat + Clg Beaulieu	
19	Paronneau Julien	Clg Lurçat Brive	Clg + Segpa Lurçat Brive	
19	Piboteau Céline	Clg Seilhac	Clg Uzerche + Clg Treignac + Clg Corrèze	
19	Reversac Gilles	LP Ventadour Ussel	Clg + LP Bort-Les-Orgues	
19	Robert Sylvaine	Ly E. Perrier Tulle	Ly Perrier Tulle	
19	Souteyrand Xavier	Clg V Hugo Tulle	Clg + Segpa Hugo Tulle	
19	Tonnelat Jonathan	Clg J. Moulin Brive	Clg + Segpa Moulin Brive	
23	Cadamuro Yannick	Clg Boussac	Clg Boussac	
23	Cagniard Pauline	Ly La Souterraine		
23	Dufour Louis	Ly Bourdan Gueret	Ly Bourdan Gueret	Clg Marouzeau Guéret
23	Ivanès Arthur	Clg Parsac	Clg Auzances + LP St-Vaury	
23	Le Duc Olivier	Clg Felletin		
23	Montagner Christophe	Clg Nadaud Gueret		
87	Andrieux Aurélien	Clg Blum Limoges		Clg Renoir Limoges
87	Bost Maryline	Clg Donzelot Limoges	Clg Blum Limoges + Clg Ventadour	
87	Chauzy Rémi	Clg Pierre-Buffière		
87	Chene Julien	Clg Maurois Limoges		
87	Combette Alexandre	Clg Renoir Limoges		Ly Renoir Limoges
87	Delage Fabien	Clg Aixe/Vienne	Clg Aixe-Sur-Vienne	
87	Delmas Loris	Clg Ronsard Limoges		
87	Fanjul Karine	Clg L. Michel St Junien		
87	Gauthier Sylvain	Clg Langevin St Junien	Clg Rochechouard	
87	Grzegorzcyk Alexandre	LP Pagnol Limoges		
87	Lesimple Nicolas	Clg St Yrieix	Ly + LP St-Yrieix	
87	Restoin Claire	Clg Nexon	Ly Gay-Lussac Limoges + Ly Valadon Limoges	
87	Roux Mélanie	Clg Ventadour Limoges	SEP + LP Monnet Limoges + LP St-Exupéry Limoges	
87	Scafone Andy	Clg A. France Limoges	Segpa A. France Limoges	
87	Tome Gérard	Clg Chateauneuf-la-F.		
87	Virondeau Adrien	Clg Bellac	Clg St-Sulpice-Laurière	
87	Wagler Nicolas	Clg Donzelot Limoges	Clg Donzelot Limoges	

## ⇒ Stagiaires

La promo 2016 du CAPEPS externe à Limoges a été exceptionnelle. Notre académie obtient le meilleur taux national en terme de ratio nombre de candidats/admis, ce qui témoigne de la qualité de la formation mise en œuvre ces dernières années.

Ainsi, pour 32 admissibles, 21 ont été reçus. Tous n'ont pu être affectés dans l'académie compte tenu du calibrage ministériel retenu préalablement aux résultats : 7 d'entre eux ont été affectés ailleurs. Deux collègues ont obtenu le CAPEPS interne et un collègue la liste d'aptitude d'accès au corps des professeurs d'EPS. Une stagiaire est en prolongation de stage, ce qui fait un total de 18 stagiaires cette année. Voici le nom des reçus et le cas échéant, leur affectation académique attribuée lors du GT du 13/07/2016.

CONCOURS	LAUREAT	AFFECTATION 2016-2017
CAPEPS Externe	ADAM MAINY	Affectation autre académie
	ANTRAYGUE LUCAS	LYCEE PERRIER TULLE
	BOURG JIMMY	Affectation autre académie
	CAPET-KLERE MORGANE	SEP JEAN MONNET LIMOGES
	CHAIGNEAU LAURIE	COLLEGE MAUROIS LIMOGES
	CHATARD OCEANE	COLLEGE DONZELOT LIMOGES
	CONQUET PIERRE	Affectation autre académie
	DEBORD GUILLAUME	COLLEGE SAINT-YRIEIX
	DESVARD SIMON	COLLEGE FIRMIN ROZ LIMOGES
	DONNAT REMI	COLLEGE ISLE
	FORTIN DAVID	Affectation autre académie
	FOURNIER MATHIAS	LP BELLAC
	GUILLOT ROLAND	COLLEGE LIMOSIN LIMOGES
	LONGUET GRAYLEN	COLLEGE MAUROIS LIMOGES
	NADAUD OLIVIER	COLLEGE AMBAZAC
	PINON PAUL KEVIN	COLLEGE USSEL
	QUERIAUD JULIEN	Affectation autre académie
	RODRIGUEZ DAVY	COLLEGE LIMOSIN LIMOGES
	SCREVE OPHELIE	LP CABANIS BRIVE
	SIMBILLE ETIENNE	COLLEGE ARSONVAL BRIVE
TALAVERA MARGAUX	Affectation autre académie	
TANCRAY JULIEN	Affectation autre académie	
CAPEPS Interne	HEEMERYCK LAURE	COLLEGE VENTADOUR LIMOGES
	HURION CHARLIE	COLLEGE LA SOUTERRAINE
Liste Aptitude	BARNAUD ERIC	CLG MAUROIS + CLG F. ROZ

## ⇒ Non-titulaires

L'an dernier, 11 collègues non titulaires ont été embauchés toute ou partie de l'année.

Malgré l'augmentation des TZR qui ont pu remplir leurs missions de suppléances et de remplacements, l'embauche de non-titulaires s'est avérée essentielle à la réalisation en continuité du service public d'éducation en EPS. Nous regrettons que le rectorat attende toujours 15 jours avant d'envisager un recrutement.

Quelles perspectives ?

2. Au plan académique : l'an dernier, les syndicats de la FSU (SNEP, SNES et SNUEP) ont obtenu du recteur des avancées notables pour ces collègues :

- ⇒ Etude de la CDIisation de tous ceux ayant 6 ans d'ancienneté, après avis des IPR
- ⇒ Tenue des CCP (instance des agents non-titulaires) de septembre pour étudier leurs droits et effectuer un bilan des affectations
- ⇒ Etude en CCP des affectations à l'avenir (ce qui n'était pas encore le cas !)

2. Le ministère a décidé de prolonger l'ouverture du CAPEPS réservé de 2 ans. Notons que tous les collègues éligibles de l'académie avaient fini par l'obtenir ces 3 dernières années. Cette prolongation permet à d'autres collègues de devenir éligibles, car les dates prises en compte pour les conditions d'inscription sont décalées de 2 ans. Nous continuons néanmoins de dénoncer les conditions drastiques et parfois absurdes qui conditionnent cette éligibilité.

3. De nouveaux textes ont (enfin !) été publiés cet été au JO du 31/08/2016, permettant de clarifier et d'améliorer les conditions de rémunération et d'évaluation des contractuels (3 arrêtés du 29/08/2016 et 2 décrets: n°2016-1171 et n°2016-1172 du 29/08/2016).

Suite à ces avancées substantielles, la mobilisation des non-titulaires, avec le SNEP et la FSU, reste indispensable pour gagner de nouvelles améliorations :

- ⇒ sur la mise en place d'une préparation spécifique aux concours réservés,
- ⇒ sur la mise en place d'une grille indiciaire revalorisée permettant une évolution des traitements pour tous les contractuels en CDI ou CDD.
- ⇒ sur une circulaire académique claire, conformément à la nouvelle circulaire nationale, sur le remboursement des frais de déplacements.
- ⇒ sur le fait que la durée du contrat couvre toute la durée de la suppléance et que soit mis fin à l'arrêt abusif des contrats en fin d'année scolaire.

Nous continuons bien évidemment d'intervenir pour que rapidement des propositions soient faites sur tous ces points. Par ailleurs, la FSU et ses syndicats du 2nd degré continuent de revendiquer un véritable plan de titularisation qui n'écarte personne afin de résorber la précarité.

Plus que jamais nous avons besoin de vous pour améliorer les conditions de travail des personnels non-titulaires, pour renforcer le service public d'éducation !

⇒ **Jean-Tristan AUCONIE**



# PPCR

## ⇒ Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations

Dans le cadre de la mise en œuvre du protocole d'accord PPCR, la rénovation des carrières enseignantes a été acté (les textes sont encore en grande partie en attente de publication), le ministère, à grand renfort de communication, a dévoilé fin juin les principales mesures.

Deux derniers axes, loin d'être négligeables, sont encore en négociation depuis cet été et devraient aboutir fin octobre pour le vote en CTM, puis publication des textes au printemps 2017 et mise en œuvre à la rentrée 2017. Il s'agit des nouvelles modalités d'évaluation et des modalités d'accès à la classe exceptionnelle.

### 1. LES PRINCIPALES MESURES DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROTOCOLE NOUS CONCERNANT

- **Revalorisation du point d'indice** : +0,6% en juillet 2016 et +0.6% en février 2017, négociation annuelle sur la valeur du point (et non plus selon la bonne volonté du gouvernement en place). Pour mémoire le point d'indice était gelé depuis 2010, entraînant une perte de pouvoir d'achat substantielle. C'est loin d'être suffisant pour rattraper les pertes, mais la situation est dorénavant débloquée.

- **Augmentation indiciaire (en 4 étapes)** :

- au 1<sup>er</sup> janvier 2017, le nombre de points d'indice par échelon augmente de 6 à 11 pts selon l'échelon en classe normale et de 10 à 21 pts à la Hors-classe. 4 pts viendront d'une conversion de rémunération de prime en points d'indice ; la FSU y est favorable notamment du fait que les primes ne sont pas prises en compte dans le calcul des pensions
- au 1<sup>er</sup> septembre 2017, augmentation du nombre de points d'indice du 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> échelon de la classe normale
- au 1<sup>er</sup> janvier 2018, le nombre de points d'indice augmente de 5 pour tout le monde, pas de bénéfice net, il s'agit là uniquement d'une conversion primes/points
- au 1<sup>er</sup> janvier 2019 le nombre de points d'indice augmentera de 2 à 10 pts en classe normale et de 5 à 15 pts à la Hors-classe selon l'échelon.

- **Rénovation des grilles** : au 1<sup>er</sup> septembre 2017, les grilles nouvelles sont mises en place. Il n'y a plus qu'un rythme d'avancement, le même pour tous, à l'exception de 30% des collègues qui gagneront un an au passage au 6<sup>ème</sup> échelon et au 8<sup>ème</sup> échelon. Si nous regrettons cette dernière disposition, nous nous approchons tout de même de notre mandat d'une carrière cylindrique pour tous. Tout le monde est donc reclassé avec conservation de l'intégralité de son ancienneté :

- En classe normale à échelon identique (toutefois si l'ancienneté acquise dans l'échelon d'origine est supérieure à la durée de l'échelon d'accueil, le reclassement se fera à l'échelon supérieur sans ancienneté).
- A la hors-classe, le reclassement se fera à l'échelon comportant un indice égal ou immédiatement supérieur (toutefois, là aussi, si l'ancienneté acquise dans l'échelon d'origine est supérieure à la durée de l'échelon d'accueil, le reclassement se fera à l'échelon supérieur sans ancienneté). Pour les professeurs d'EPS, le 7<sup>ème</sup> échelon actuel de la hors-classe est supprimé de fait (l'indice du 6<sup>ème</sup> devenant supérieur). Un nouveau 7<sup>ème</sup> échelon de la hors-classe sera recréé en janvier 2020, il y aura donc un décalage d'un échelon en bénéfice.
- Pour les agrégés, les 2 premiers échelons de la hors-classe seront supprimés pour les mêmes raisons, avec à l'arrivée un décalage de 2 échelons.

- **Généralisation du principe d'une carrière complète sur au moins 2 grades** : ça y est, tout le monde passera, sous couvert d'une carrière complète, à la hors-classe. Enfin ce mandat que nous portons depuis des années se concrétise. Les promotions seront possibles à partir du 9<sup>ème</sup> échelon de la classe normale avec 2 ans d'ancienneté. Il faudra toutefois être vigilant sur les modalités d'application et le ratio de promotions afin qu'il n'y ait pas d'écart démesuré entre les dates de promotion de chaque collègue.

### 2. LES DERNIÈRES MESURES EN DISCUSSION: L'ÉVALUATION / L'ACCOMPAGNEMENT ET LA CLASSE EXCEPTIONNELLE

- **L'évaluation** : il est prévu une modification importante de l'évaluation. La FSU est favorable à une réforme de celle-ci, cependant les propositions du ministère ne répondent pas à nos attentes, car les mesures proposées ne déconnectent pas l'évaluation de la carrière, donnent à nos yeux trop de pouvoir au chef d'établissement et le cadrage donné n'est pas suffisamment transparent et précisé. La carrière se décomposerait en 3 périodes aux objectifs différents : consolidation professionnelle / suivi et orientation de la carrière / valorisation de l'expérience. Quatre "rendez-vous" de carrière seraient ainsi programmés et correspondraient aux accélérations d'avancement prévus et aux 2 changements de grade possibles :
  - 1<sup>er</sup> Rdv au niveau du 6<sup>ème</sup> échelon et 2<sup>ème</sup> Rdv au niveau du 8<sup>ème</sup> échelon : ces deux évaluations pourraient ainsi permettre de détermi-

ner les 30% de collègues qui gagneraient un an pour la promotion à l'échelon supérieur.

- Les deux autres Rdv interviendraient à partir du 9<sup>ème</sup> échelon avec 2 ans d'ancienneté pour l'accès à la hors-classe puis soit au 3<sup>ème</sup> échelon de la hors-classe pour les collègues exerçant des missions particulières ou étant en REP, soit au 6<sup>ème</sup> échelon de la hors-classe pour les autres au titre du parcours professionnel.

*L'organisation concrète de l'évaluation :*

- Juin année N-1, le rectorat informe les enseignants concernés avec une notice présentant le déroulé et les enjeux du Rdv
- Un mois avant le Rdv, calendrier précis communiqué à l'enseignant par l'IA-IPR.
- 15 jour avant le Rdv, l'enseignant transmet à son IA-IPR et à son chef d'établissement son "bilan professionnel" (une maquette de ce bilan présente 3 parties : le parcours professionnel / les perspectives d'évolution, de diversification / l'appréciation des compétences mises en œuvre dans sa classe, dans une dimension collective, dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel)
- Jour du Rdv : inspection en classe, entretien avec l'inspecteur selon des thèmes prédéterminés
- 21 jours maximum après l'inspection, entretien avec le chef d'établissement (sans objectif ni cadrage!).
- Ensuite, un compte-rendu co-rédigé par l'IA-IPR et le chef d'établissement (sous forme de grille d'évaluation), est présenté à l'enseignant et remonté au recteur pour appréciation de la valeur professionnelle. Des recours pourraient être mis en place via les CAPA, la FSU milite en ce sens. Pour nous, l'évaluation doit se structurer autour du cœur du métier et non des missions et actions annexes. De plus, le flou autour du rôle pédagogique potentiel du chef d'établissement nous interpelle fortement.

- **L'accompagnement** : Le ministère souhaite mettre en place un accompagnement des personnels de deux types :

- **L'accompagnement collectif** (équipes disciplinaires, interdisciplinaires, inter degrés...). Les objectifs affichés sont d'« expliciter les réformes », de concevoir et mettre en œuvre des projets pédagogiques, accompagner l'évolution des pratiques pédagogiques. Il pourrait être mis en place à la demande des équipes, des inspecteurs, des chefs d'établissement ou du conseil pédagogique.
- **L'accompagnement individuel**. Les objectifs affichés sont de consolider et développer les compétences professionnelles (début de carrière et formation pédagogique, didactique et de gestion de classe), d'aider les personnels en difficulté (soit à leur demande soit à la suite de l'entretien professionnel ou de l'inspection), de favoriser la mobilité professionnelle (évolution vers des fonctions d'encadrement ou

souhait d'élargir son « périmètre fonctionnel » au sein de l'établissement ou de l'académie).

La confusion entretenue entre les dispositifs d'accompagnement et l'évaluation ne nous satisfait pour le moment pas, pour que l'accompagnement se concrétise positivement pour les collègues et in fine pour les élèves, il doit être totalement démarqué des procédures d'évaluation, les entretiens, formations dans ce cadre ne doivent pas intervenir dans le jugement porté lors de l'évaluation.

- **Création d'un 3<sup>ème</sup> grade : la classe exceptionnelle** : ce grade sera accessible à partir du 3<sup>ème</sup> échelon de la hors-classe. Initialement, ce devait être uniquement un grade réservé aux collègues exerçant certaines fonctions (GRAF). La FSU a pesé de tout son poids d'une part pour que les échelons de ce grade soient intégrés dans les 2 premiers, d'autre part pour qu'il soit accessible à l'ensemble des collègues. Ce n'est pour le moment pas le cas. Ainsi le ministère détermine les promotions sur les bases suivantes :

- le contingent final sera limité à 20% des effectifs du corps.
- 80% des promotions sont réservées au titre de l'exercice de missions ou responsabilités identifiées (formateur, exercice dans le supérieur, éducation prioritaire...), 20% au titre du parcours professionnel : au final très peu de collègues pourront y accéder, même si tous pourront y prétendre
- les échelons spéciaux hors-échelle A et hors-échelle B représenteront à terme 20% des effectifs du grade, ce qui limitera fortement le nombre de ceux y accédant.

Ces modalités sont encore en discussion et soulignent beaucoup de questions : quels contrôles et recours paritaires (national, académique) ? Quelles obligations du côté de l'administration ? Quel calendrier d'atteinte des seuils ? Quels poids respectifs du chef d'établissement et de l'IA-IPR ? Quelles mesures d'équité entre les différentes disciplines ? Les académies ? Calendrier de mise en œuvre trop long, etc.

### **3. Synthèse**

La question des carrières et du pouvoir d'achat, la remise à plat de l'évaluation, étaient des mandats portés depuis longtemps par le SNEP et la FSU. Si nous soulignons des avancées notables (la dernière revalorisation date de...1989, sous Jospin avec la création de l'ISOE et surtout de la hors-classe), le compte est loin d'être atteint (pour mémoire 30% de pouvoir d'achat perdu depuis 1983, et cela s'est accéléré depuis 2010). Le SNEP et la FSU, que ce soit au niveau national ou académique pèseront de tout leur poids pour permettre d'améliorer les propositions ministérielles et rectorales qui en découleront afin de les rendre le plus juste possible et en adéquation avec nos mandats.

⇒ **Jean- Tristan  
AUCONIE**



# PROFESSEURS d'EPS

## COMPARAISON GRILLES ACTUELLES / NOUVELLES GRILLES PPCR

Actuellement							Grille cible rémunération en 2020 (durée échelons a/c de 2017)					Gain indiciaire comparé 2016/2020
ECHELON	Durée actuelle			Durée du grade cumulée actuelle (au choix)	Indice majoré (de rémuné- ration) actuel	gain indiciair e entre échelon	ECHELON	Durée en années a/c 2017	Durée grade a/c 2017	Indice majoré 2020	gain indiciair e entre échelon 2020	
	Grand choix	Choix	Ancien neté									
<b>Classe normale</b>							<b>Classe normale</b>					
<b>3 (titu)</b>	1			1	432	56	<b>2 (titu)</b>	1	1	441	51	9
<b>4</b>	2	2,5	2,5	2	445	13	<b>3</b>	2	2	448	7	16
<b>5</b>	2,5	3	3,5	4,5	458	13	<b>4</b>	2	4	461	13	16
<b>6</b>	2,5	3	3,5	7,5	467	9	<b>5</b>	2,5	6	476	15	18
<b>7</b>	2,5	3	3,5	10,5	495	28	<b>6</b>	3	8,5	492	16	25
<b>8</b>	2,5	4	4,5	13,5	531	36	<b>7</b>	3	11,5	519	27	24
<b>9</b>	3	4	5	17,5	567	36	<b>8</b>	3,5	14,5	557	38	26
<b>10</b>	3	4,5	5,5	21,5	612	45	<b>9</b>	4	18	590	33	23
<b>11</b>				26	658	46	<b>10</b>	4	22	629	39	17
							<b>11</b>		26	673	44	15
<b>Hors-classe</b>							<b>Hors-classe</b>					
<b>1 (stage)</b>	0,25				349		<b>1 (stage)</b>	1		390		14
<b>2 (stage)</b>	0,75			1	376	27						41
												21
<b>1</b>	2,5				495		<b>1</b>	2		590		30
<b>2</b>	2,5			2,5	560	65	<b>2</b>	2	2	624	34	23
<b>3</b>	2,5			5	601	41	<b>3</b>	2,5	4	668	44	26
<b>4</b>	2,5			7,5	642	41	<b>4</b>	2,5	6,5	715	47	20
<b>5</b>	3			10	695	53	<b>5</b>	3	9	763	48	22
<b>6</b>	3			13	741	46	<b>6</b>	3	12	806	43	23
<b>7</b>				16	783	42	<b>7</b>		15	821	15	15
<b>Classe Exceptionnelle</b>							<b>Classe Exceptionnelle</b>					
Dans le système actuel ce grade n'existe pas.							<b>1</b>	2		695		
							<b>2</b>	2	2	735	40	
							<b>3</b>	2,5	4	775	40	
							<b>4</b>	3	6,5	830	55	
							<b>HEA1</b>	?	9,5	890	60	
							<b>HEA2</b>	?	?	925	35	
							<b>HEA3</b>			972	47	
<b>Possibilités de changement de grade</b>							30% des collègues gagnent 1 an					

# AGREGES

## COMPARAISON GRILLES ACTUELLES / NOUVELLES GRILLES PPCR

ECHELON	Actuellement						Grille cible rémunération en 2020 (durée échelons a/c de 2017)					Gain indiciaire comparé 2016/2020	
	Grand choix	Choix	Ancien neté	Durée du grade cumulée actuelle (au choix)	Indice majoré (de rémunération) actuel	gain indiciaire entre échelon	ECHELON	Durée en années a/c 2017	Durée grade a/c 2017	Indice majoré 2020	gain indiciaire entre échelon 2020		
<b>Classe normale</b>							<b>Classe normale</b>						
1 (stage)	0,25				379		1 (stage)	1		450		71/14	
2 (stage)	0,75			1	436	57	2 (titu)	1	1	498	48	9	
3 (titu)	1			1	489	53	3	2	2	513	15	24	
4	2	2,5	2,5	2	526	37	4	2	4	542	29	16	
5	2,5	3	3,5	4,5	561	35	5	2,5	6	579	37	18	
6	2,5	3	3,5	7,5	593	32	6	3	8,5	618	39	25	
7	2,5	3	3,5	10,5	635	42	7	3	11,5	659	41	24	
8	2,5	4	4,5	13,5	684	49	8	3,5	14,5	710	51	26	
9	3	4	5	17,5	734	50	9	4	18	757	47	23	
10	3	4,5	5,5	21,5	783	49	10	4	22	800	43	17	
11				26	821	38	11		26	830	30	9	
<b>Hors-classe</b>							<b>Hors-classe</b>						
1	2,5				658							21	
2	2,5			2,5	696	38						10	
3	2,5			5	734	38	1	2		757		23	
4	2,5			7,5	783	49	2	2	2	800	43	17	
5	4			10	821	38	3	3	4	830	30	9	
HEA1	1			14	881	60	HEA1	?	7	890	60	9	
HEA2	1			15	916	35	HEA2	?	?	925	35	9	
HEA3				16	963	47	HEA3		?	972	82	9	
<b>Classe Exceptionnelle</b>							<b>Classe Exceptionnelle</b>						
Dans le système actuel ce grade n'existe pas.							1	2,5		830			
							HEA1	1	2,5	890	60		
							HEA2	1	3,5	925	35		
							HEA3	1	4,5	972	47		
							HEB1	?	5,5	972	0		
							HEB2	?	?	1013	41		
							HEB3			1067	54		
Possibilité de changement de grade							30% des collègues gagnent 1 an						

# Enquête piscine : le bilan !

Vous trouverez ci-dessous les résultats de l'enquête sur les piscines en Limousin que vous avez peut-être remplie en septembre 2015. Nous vous remercions vivement car ce travail collectif, de terrain est une base importante et nous aide à intervenir auprès des collectivités, administrations pour justifier les besoins éducatifs, pédagogiques, financiers des établissements scolaires concernant l'enseignement de la natation dans notre académie pour une équité pour tous les élèves.

Ci-joint nous vous faisons aussi parvenir la dernière lettre ouverte envoyée aux médias, co-écrite avec le SNUIPP87 (syndicat du 1<sup>er</sup> degré de la FSU) qui fait état du manque de piscines, de créneaux, d'encadrement, de moyens qui empêchent les établissements de tous fonctionner dans de bonnes conditions. L'annonce récente de la fermeture de la piscine de Beaubreuil a bien sûr été un élément supplémentaire de détérioration des conditions de pratique.

Nous poursuivons, multiplions les initiatives (en sollicitant d'autres partenaires bien sûr) afin que des solutions pérennes soient trouvées dans l'intérêt de tous les élèves !

## ⇒ Questionnaire et analyse des réponses

### Nombre de réponses :

64 dont 45 collèges (4 le 19, 12 pour le 23 et 28 pour le 87), 2 cités scolaires (du 87), 6 lycées (1 du 19, 1 du 23 et 4 du 87), 8 LP (1 du 23 et 7 du 87), 3 L-LP (1 du 23 et 2 du 87).

### Quelle piscine utilisez-vous ?

Les établissements du 19 : 3 : 2 à Brive et 1 à Tulle

Les établissements du 23 : 3 : 1 à Guéret, la Souterraine et 1 à Saint-Léonard. Deux établissements n'ont accès à aucune piscine.

Les établissements du 87 : à Limoges : les Casseaux, Aquapolis, Saint-Lazare, Saint-Léonard, Eymoutiers (extérieure), Saint-Junien, Bellac (extérieur), Isle (extérieur), Beaubreuil (jusqu'à l'année dernière, fermeture annoncée par la mairie pour le 1.07.16), Beaublanc, Aix-sur-Vienne, Saint-Yrieix, La Souterraine. Quatre établissements n'ont accès à aucune piscine.

⇒ *Analyse : la piscine de Beaubreuil était très utilisée jusqu'en juin 2016 (par plusieurs collègues notamment) ce qui aura des conséquences pour l'accès aux piscines pour ces établissements et aussi pour les autres puisqu'il faudra se partager les créneaux et lignes d'eau. Le conseil départemental de la Haute-Vienne s'est engagé pour un accès important pour les scolaires à la piscine de Saint-Pardoux (en construction), espérons que la réalité sera à la hauteur des attentes même si cela ne répondra pas complètement aux besoins sur le nord du département. Notons que la nouvelle piscine de la Souterraine a apporté un mieux dans le secteur... Mais qu'en creuse le manque est encore criant : ne pas utiliser celle du LMB de Felletin est un luxe que l'on ne peut pas se permettre.*

### Qui en a la gestion ?

Utilisation essentiellement des piscines municipales, de communauté de communes, régionales, gérées en régie. Trois établissements fréquentent des piscines en délégation de service public Aquapolis (Vertmarine) à Limoges (2) et Récréa (Villasport) à Saint-Yrieix.

⇒ *Analyse : le coût est en effet très important ! 60€ Ester par créneau et par classe (réponse mairie de Limoges) et 75€ par classe et par heure (infos J Fort Saint-Yrieix)*

### Quel est le mode de financement ?

Collèges 19 : le département finance (1) ou la ville donne gratuitement (1)

Collèges 23 : le département finance (8) ou la ville donne gratuitement (2)

Collèges 87 : le département finance (13) ou la ville donne gratuitement (13), l'établissement finance (1) cité scolaire le département finance (2)

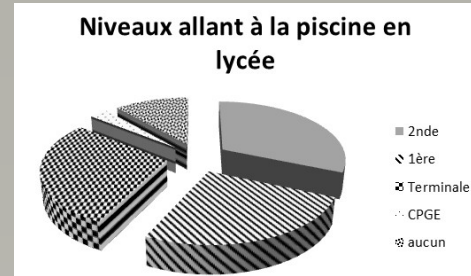
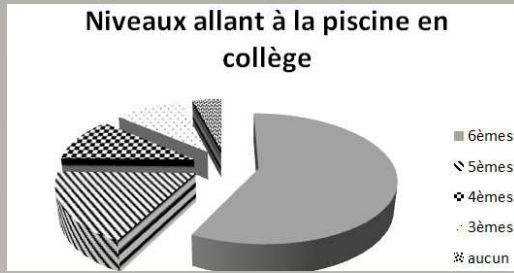
Lycée-lp 23 : la ville donne gratuitement (1)

Lycée-lp 87 : la ville donne gratuitement (3), la région finance (3), pris sur les crédits EPS (1)

⇒ *Analyse : dans le 87, le département s'engage à prendre en charge financièrement un cycle pour le « savoir nager » mais estime ne pas pouvoir aller au-delà (réponse donnée par Mme Morizio en 2015 lors d'un conseil départemental). Dans le 23, le conseil départemental prend en charge le déplacement des 6<sup>èmes</sup> vers les bassins.*

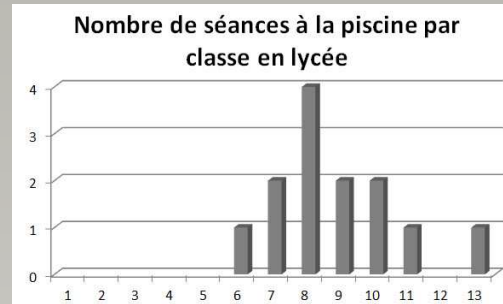
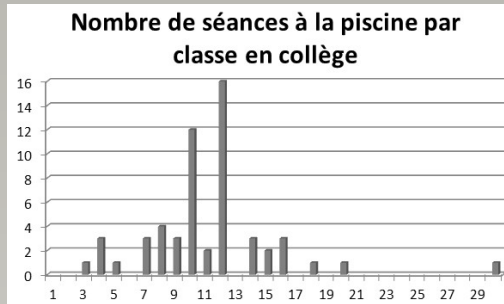


## Quels niveaux sont concernés par la piscine ?



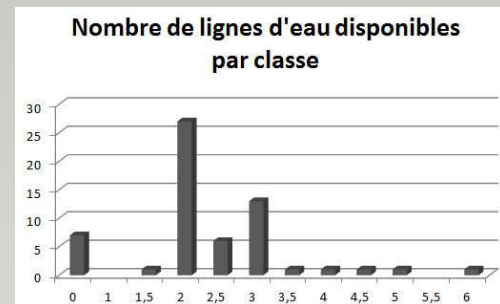
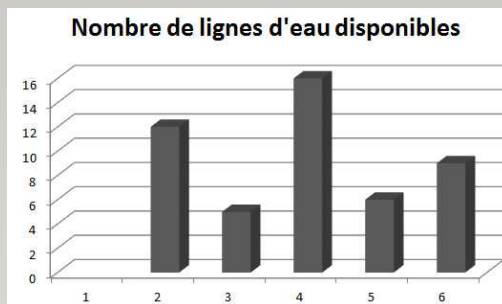
⇒ *Analyse : créneaux plus importants en collège et surtout en 6<sup>ème</sup>, on peut supposer pour le savoir-nager, les moyens étant aussi plus importants pour ces classes. Les lycées et lycées professionnels dans le 87 vont aussi à la piscine et sur tous les niveaux.*

## Combien de séances en moyenne avez-vous par classe ?



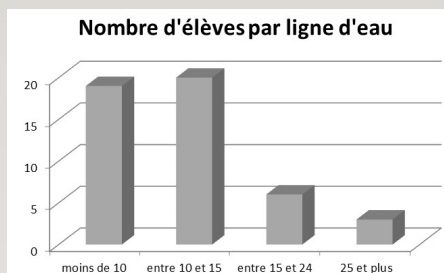
⇒ *Analyse : le nombre de séances est très variable selon les classes et les niveaux : de 3 à 30 séances ! On peut supposer que les établissements sont dépendants des créneaux qu'ils « arrivent à obtenir » ce qui a priori ne permet pas de répondre toujours aux exigences des programmes.*

## De combien de lignes d'eau disposez-vous en tout ? Pour chaque classe ?



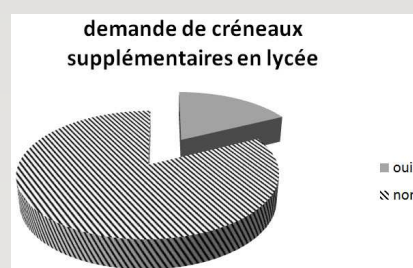
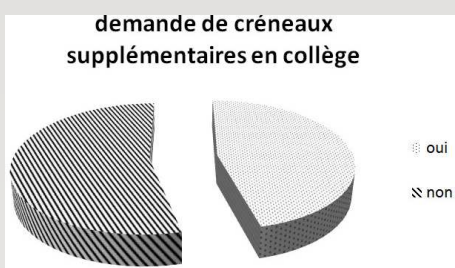
⇒ *Analyse : variable de 1 à 6 lignes par classe : le travail ne peut pas être le même...!*

## A combien estimez-vous le nombre d'élèves par ligne d'eau (en moyenne) ?



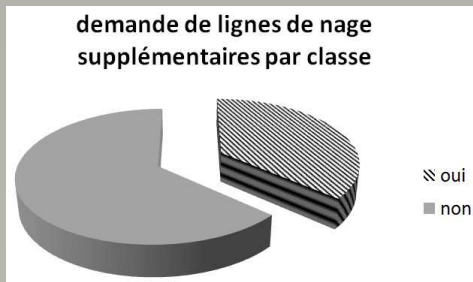
⇒ *Analyse : 3 à 27 par ligne d'eau, même remarque que précédemment !*

## Êtes-vous demandeurs de créneaux supplémentaires ?



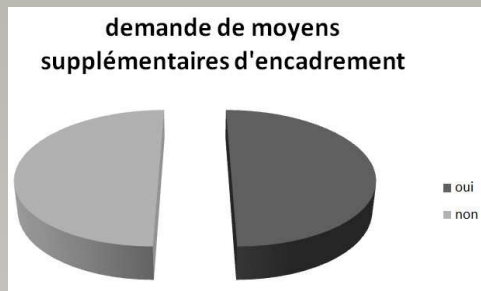
⇒ *Analyse : demandes plus importantes en collèges, pour le savoir-nager surtout (23). Un manque de créneaux de manière générale est à noter dans le 87 sur les piscines intérieures et gérées en régie. Quelques demandes en lycée-lp dans le 87.*

## Etes-vous demandeurs de lignes de nage supplémentaires par classe ? Si oui, combien ?



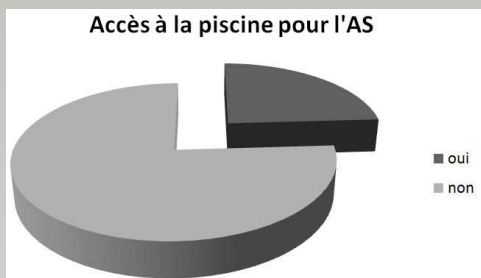
⇒ Analyse : demandes qui reviennent régulièrement pour chaque département pour travailler dans de bonnes conditions d'avoir a minima 3 lignes d'eau et 4 pour travailler dans de bonnes conditions.

## Êtes-vous demandeurs de moyens supplémentaires d'encadrement des séances ? Si oui, sous quelle forme ?



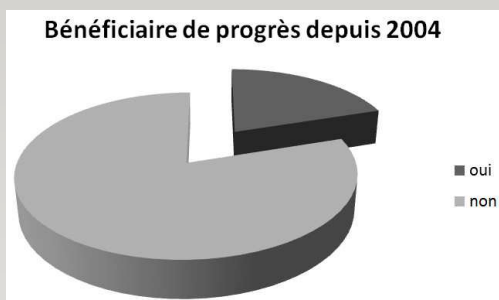
⇒ Analyse : demandes importantes surtout en collèges d'encadrement supplémentaires avec un enseignant de plus que le nombre de classes (quand 2 ou 3 classes) : non nageurs, constitution groupes pour effectifs moins importants à gérer, (intervention MNS)

## Avez-vous accès à la piscine pour l'Association Sportive de l'établissement ?



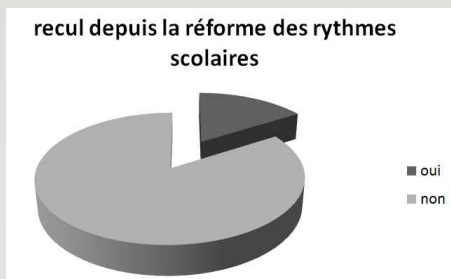
⇒ Analyse : Peu d'établissements se rendent à la piscine dans le cadre de l'association sportive.

## Avez-vous été bénéficiaire de progrès (conditions d'enseignement de la natation, nombre de créneaux, taux d'encadrement, ...) depuis 2004 ?



⇒ Analyse : les progrès observés (moins du 1/4 des établissements) se mesurent surtout :  
◇ par des créneaux supplémentaires (ou nouvel accès à des piscines)  
◇ par des moyens départementaux concernant les classes de 6<sup>ème</sup> surtout (87) ou le fait de pouvoir assurer le soutien (moyens établissements). Des détériorations ou stagnations importantes sont à noter sur une non prise en charge financière par le conseil départemental des cycles autres que pour les 6<sup>ème</sup> (87) et par moins de créneaux. Et ceci avant la fermeture de Beaubreuil...

## Avez-vous été victime d'un recul (moins bonnes conditions, baisse des créneaux, du taux d'encadrement...) suite à la réforme des rythmes scolaires dans votre commune ?



⇒ Analyse : La réforme des rythmes semble avoir peu impacté les collèges de Haute-Vienne. Les collèges en Creuse et Corrèze sont davantage touchés avec une perte de créneaux piscine et/ou de lignes d'eau. En lycée seule la Haute-Vienne semble vraiment impactée par des créneaux réduits en durée.

⇒ Sonia LAJAUMONT



# Beaubreuil et suites

## ⇒ La question des piscines : une action collective

Avec la fermeture brutale de Beaubreuil, intervenir méthodiquement, durablement pour le développement de la natation en Haute Vienne apparaît incontournable. A cette date, nous avons amorcé la mise en route d'un collectif en faveur de piscines publiques et de la natation. Ainsi le journal l'Echo a-t-il diffusé la 1<sup>ère</sup> partie d'un texte (Cf. ci-dessous) qui fait le tour des problèmes qui limitent la pratique de la natation et invite les personnes et associations concernées à se rencontrer pour agir. La FFN, Handisport, des élus l'ont reçu récemment. Nous leur avons proposé d'exprimer leur volonté d'agir collectivement déjà avec le SNEP et le SNUIPP.

Mais chacun peut contribuer. Vous voulez conserver, rénover Beaubreuil ? ou proposer une création de piscine près de votre établissement ? ou pouvoir utiliser Aquapolis dans de bonnes conditions ? ou suivre le devenir de la piscine que vous utilisez ? Trouvez des parents, des élus qui appuieraient votre projet ? Vous avez des informations ? Ecrivez-nous à S2-87@snepfsu.net

Nous démarrons quelque chose de longue haleine ! Ce n'est pas une raison de tarder ! Les piscines vieillissent et il en manque sur le territoire de l'agglomération de Limoges et dans le nord de la Haute Vienne. Contactez-nous ! Discutons déjà par mail de ce que nous pouvons ensemble faire patiemment !

⇒ Gérard  
WERMELINGER



## ⇒ Choix de fermeture de la piscine de Beaubreuil au lieu d'une rénovation et d'un plan-piscine

La Mairie de Limoges a décidé en juin 2016 et brutalement la fermeture de la piscine de Beaubreuil. Elle a mis en avant la non rentabilité liée à la baisse de la fréquentation du public, baisse qu'elle a par ailleurs favorisée, et avancé le coût de la rénovation sans préciser ce qui est à rénover, sans mettre par exemple dans la balance le coût du transport des scolaires vers d'autres bassins. Eléments qui auraient dû apparaître dans un débat municipal largement en amont. A cette date, elle n'a jamais répondu à nos arguments et demande d'audience. Par ailleurs, Philippe Reilhac, élu PS de longue date, n'a-t-il rien d'autre à dire que : « la décision était attendue » (Le Populaire du 7 juillet 2016) ? Ah bon ! Mais « était-ce » au nom de la manière de faire de la majorité ou au nom de la vétusté évoquée ? Son autre expression : « la rénovation aurait été possible » semble permettre de trancher. N'a-t-il pas de sources d'information fiables à ce sujet pour avoir des certitudes ? Elles seraient pourtant les bienvenues pour aider à mobiliser les usagers qui veulent défendre ce service public de proximité.

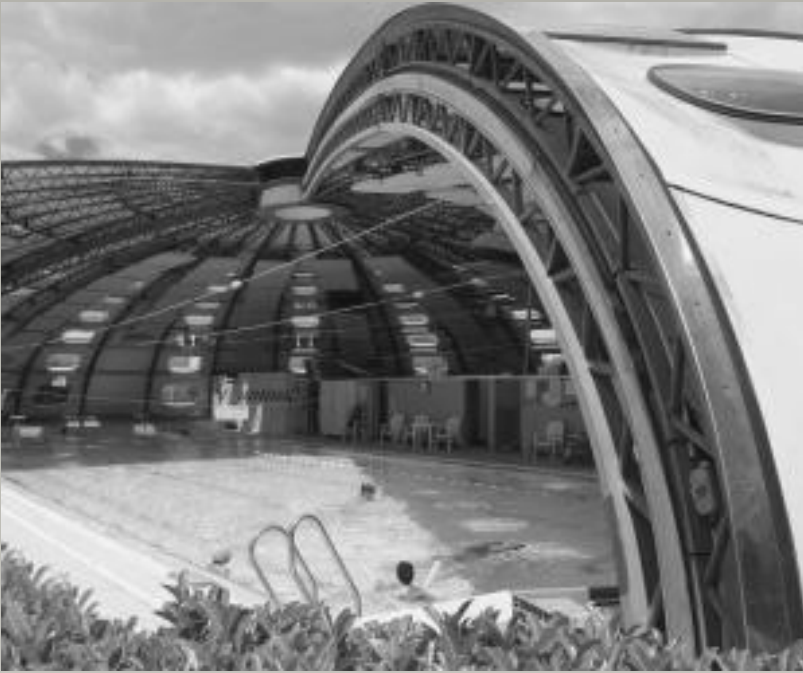
Cependant, allons au-delà de la simple question de cette piscine-là, et pour cela **resituons la dans la question récurrente de l'enseignement et de la pratique de la natation** ; question qui revient en Haute Vienne régulièrement à propos de l'absence de piscine dans le nord du département, et chaque été dans les médias quand les noyades estivales provoquent un scoop... et c'est tout !

Depuis 12 ans, les autorités de toutes les collectivités territoriales, comme de l'Education Nationale et la Jeunesse et les Sports, savent combien l'enseignement de la natation est incohérent et insuffisant en Haute Vienne. Un document régional élaboré par un groupe de travail initié par la DRJS dès 2004, publié en 2006 chiffre les besoins en piscines pour la Haute Vienne à 14 piscines de 6 lignes d'eau sur la base de 1m2 de plan d'eau couvert pour 68 habitants. Depuis, en plus des piscines existantes à l'époque, des intercommunalités ont construit à St Junien, St Yrieix, St Léonard. La piscine de St Pardoux relève d'une décision départementale et d'un financement plus ample du Conseil devenu départemental. Mais ces créations ne relèvent pas d'un plan ; alors que le Conseil Général des Côtes d'Armor avait décidé d'un plan en 1999, avec définition de zones prioritaires (rurales), et impulsion de l'implantation des piscines au plus près des collèges pour supprimer les pertes de temps et d'argent en déplacement. Aquapolis est une création de Limoges – métropole dont nous n'avons pris en compte dans nos calculs que le bassin multifonctions qui seul sert aux scolaires du primaire. Pourquoi le grand bassin de 50m ne sert-il quasiment pas au Secondaire ? Ni au primaire ?

*Mais puisque « Beaubreuil » il y a, arrêtons-nous sur le cas de Limoges et Limoges Métropole. Cette fermeture est d'abord une régression : ainsi il y manque aujourd'hui 4 piscines de 6 lignes d'eau chacune pour permettre une plus grande continuité de la maternelle à l'université, et une bien meilleure satisfaction de toutes les pratiques.*

Vu ces informations, le SNEP-FSU invite les usagers (parents d'élèves, clubs et associations) à se regrouper avec les professionnels (professeurs d'école et d'EPS,...) et les élus qui le souhaiteront, afin de **constituer un collectif dont les objectifs seraient : conservation-rénovation de Beaubreuil, meilleure utilisation d'Aquapolis et son retour en gestion publique, vigilance sur le devenir des autres piscines,**

**proposition d'un plan de créations de piscines, intervention en faveur des autres facteurs d'efficacité de l'enseignement.** (fin de l'extrait paru sur l'Echo)



Le scandale de la fermeture de Beaubreuil et la nécessité d'obtenir son maintien et sa rénovation, et au-delà, un plan piscine, n'exclut nullement **d'analyser les autres facteurs d'un bon développement de l'enseignement de la natation.**

Prenons par exemple **l'encadrement dans le primaire.** Rappelons d'abord que vu la non spécialisation des enseignants, il y avait à Limoges 3 instituteurs spécialisés en natation dont la tâche consistait à aider leurs collègues. Ces postes ont été supprimés en 1996 (la réduction des dépenses publiques...). Heureusement, des bénévoles agréés améliorent le nombre d'adultes au bord de la piscine. Mais comme ils savent souvent tout juste nager et qu'en cas d'absence la séance est supprimée, chacun comprendra que même pour les seules classes qui ont natation à leur programme, le résultat quantitatif et qualitatif est aléatoire. C'est ce que l'enquête de 2004-2005 menée par l'IA à la demande du groupe de travail avait constaté : pour les seules écoles qui vont à la piscine, le nombre de séances varie de

3 à 14, la moyenne étant de 7 (mais sans une participation de toutes les classes) et certaines séances sont annulées. C'est pourquoi nous avons calculé les besoins sur la base de 10 séances pour toutes les classes. Or : aucun progrès depuis 12 ans !

Cela étant dit, que penser de la décision qui a conduit les MNS à participer à cet enseignement, lorsque la longue dégradation (40 ans !) de la formation initiale des enseignants aboutit à 12 heures de théorie et zéro heure dans l'eau notamment pour les quasi non-nageurs ! Comment ne pas conclure à une municipalisation de l'enseignement ? Quant à la formation professionnelle continue, en natation elle concerne chaque année 30 enseignants sur 1500, à raison d'une journée....

**Pour le secondaire,** si la formation initiale est satisfaisante, la formation professionnelle continue est réduite d'année en année au point de ne servir qu'à convaincre les enseignants du bien fondé de nouveaux programmes rejetés par la grande majorité de la profession. Alors que le cas n'est pas rare de voir des enseignants - n'ayant pas eu la possibilité d'enseigner la natation pendant 25 ans - de devoir s'y mettre sans mise au goût du jour des avancées pédagogiques (et il y en a) dans une FPC digne de ce nom !

C'est dans ce délabrement que la liaison CM2-sixième est mise en perspective par l'administration. Quelle liaison si l'un des niveaux ne va pas à la piscine ?

L'Etat s'est progressivement désengagé de la construction des gymnases et des piscines, laissant aux communes et collectivités la responsabilité de construire, mais il ne peut que faire des recommandations. Et le résultat est notoirement insuffisant et inégal : une seule construction de piscine sur l'agglomération mais suivie d'une suppression ! Dans le même temps, ce qui relève de sa responsabilité a été dégradé, notamment dans le domaine qui retient aujourd'hui notre attention : la formation, les horaires et conditions d'enseignement de la natation.

Le collectif dont nous souhaitons faire partie s'autorisera donc à intervenir en direction des collectivités comme des administrations, tant il apparaît nécessaire d'obtenir des progrès convergents en matière de construction comme en matière de compétences et d'encadrement !

Pour nous contacter : S2-87@snepfsu.net ou ge.wermelinger@orange.fr

⇒ **Sonia LAJAUMONT**



⇒ **Gérard WERMELINGER**



Pour tout ce qui concerne l'EPS et le Sport Scolaire, deux adresses :  
Le site national : [www.snepfsu.net](http://www.snepfsu.net)  
Le site du SNEP Limoges : [www.snepfsu-limoges.net](http://www.snepfsu-limoges.net)

# Défendons-les !

## ⇒ Rassemblons-nous pour des idéaux progressistes

Ce ne sont pas les fortes chaleurs de la fin août, qui ont fait délirer les têtes pensantes du patronat français lors de leurs universités d'été ! C'est au contraire la tête froide et plein d'assurance, que le Patron des patrons : Pierre Gattaz, se réjouit d'un changement radical de la vision de l'entreprise, par un gouvernement de Gauche, ce qui le conduit à dire que des « totems » sont tombés ; autrement dit que la bataille idéologique est en passe d'être gagnée. Totalement décomplexée, l'organisation patronale veut aller encore plus loin.

Le pari d'un changement de gouvernance à l'horizon 2017 décuple l'ardeur des patrons, tant les promesses et les surenchères, des candidats à la primaire de droite, les ont transcendés. C'est la valse des milliards promis aux entrepreneurs, qui surchauffés promettent cette fois-ci, 2 millions de créations d'emplois à la clef !

Sur le campus d'HEC, on ne parle pas de dette publique ! Non la dette publique retrouve sa place dans le débat, uniquement lorsqu'il faut investir dans le service public.

D'ailleurs, il en a été question du service public à Jouy-en-Josas et là aussi la surenchère existe, mais dans l'autre sens : 100 milliards de baisse de dépenses publiques votée au parlement dès juillet 2017 nous promet le petit Nicolas et des suppressions de 300 000 à 800 000 fonctionnaires selon les candidats de droite.

La victoire leur est promise par voie de sondages mais elle n'est pas encore actée, cependant une chose est certaine : comme nous ne cessons de le dire, après le massacre de l'emploi privé via la loi travail, ce sera le tour de la fonction publique.

Pour nous le combat a déjà commencé, il est rude et il va devenir impitoyable, tellement les enjeux sont lourds de conséquences. Notre unique chance face à l'armada financière, politique et médiatique est de tous nous rassembler et de nous battre sur des idéaux progressistes. L'école publique et plus largement les services publics sont des rouages essentiels à un fonctionnement équilibré et juste de la société française.

Défendons-les !

⇒ **Jean-Pierre  
DURTH**



# Agenda

## ⇒ Le congrès, les stages... pour ne rien rater !

- Jeudi 29 septembre : apéro du SNEP, à partir de 18h30 au « Rive Gauche », à côté du Pont St-Martial
- Mardi 4 octobre : Congrès extraordinaire du SNEP-FSU Limoges sur les programmes alternatifs (Cf. première page)
- Mardi 15 novembre : Stage de la FSU87 sur la souffrance au travail (contacter fsu87@fsu.fr)
- Jeudi 17 et vendredi 18 novembre : colloque national EPS et réussite pour tous, à Villejuif (94). Infos et inscriptions : [www.snepfsu.net](http://www.snepfsu.net)
- Jeudi 24 et vendredi 25 novembre : Stage « boîte à outils au Conseil d'Administration ». DHG, budget, droits syndicaux... Des infos, des argumentaires, des méthodes pour peser et se défendre pendant son CA !
- Jeudi 9 et vendredi 10 février 2017 : Congrès académique, à Limoges

## DERNIERE MINUTE !

Le poste de Directeur Régional du service UNSS est vacant : si vous souhaitez candidater, vous trouverez le dossier d'inscription sur le site du SNEP Limoges, à l'adresse suivante : <http://www.snepfsu-limoges.net/?p=1850>

# Edito

## ⇒ Résistances

Le contexte de rentrée nous invite à nouveau à dire combien une éducation de qualité est nécessaire pour tous les jeunes, pour qu'ils puissent construire la société de demain, libre et démocratique. Si incompréhension, colère et dégoût font suite aux instrumentalisation politiques de tous bords et aux tentatives de fracture de la société, dans un contexte de surenchère sécuritaire, la volonté de ne rien lâcher de nos exigences de démocratie et de liberté sont plus fortes que jamais.

Dans ce contexte, les mobilisations contre la loi travail s'inscrivent dans cette volonté de ne pas accepter la mise en place d'une loi antidémocratique. Développer un projet de société progressiste et humaniste dans lequel le développement des services publics est un atout indispensable pour la réduction des inégalités anime les luttes. A cet égard, la réforme du collège, qui peine à se mettre en place, ne répond pas aux exigences d'une école ambitieuse permettant la réussite de tous.

Sur notre champ spécifique, cette année scolaire, pourtant déclarée Année de l'Olympisme à l'école, démarre avec des signaux, pour le

moins, négatifs : Suppression de l'EPS de la certification au DNB, programmes vidés de contenus disciplinaires, suppression d'un tiers des dispositifs spécifiques relatifs à l'enseignement de l'EPS, au niveau national. Démocratiser le sport, permettre aux jeunes d'accéder à la culture des activités physiques sportives et artistiques nécessitent d'autres politiques, plus ambitieuses que celles centrées sur la seule volonté de résoudre les problèmes de la société (santé, cohésion sociale, citoyenneté).

La rentrée 2016 va être une rentrée de la résistances, pour que notre discipline EPS ne soit pas diluée dans de grands objectifs généraux. Le SNEP FSU œuvre pour s'appuyer sur l'expérience des enseignants d'EPS et leur définition du métier pour l'écriture de programmes alternatifs, pour penser l'EPS et l'école de la réussite de tous.

⇒ Lucile GRES



⇒ Dominique PARVILLE



# Epreuve d'EPS au DNB

**Le SNEP-FSU demande de modifier l'arrêté** afin d'ajouter 100 points à l'examen pour une épreuve EPS. L'examen comporterait ainsi non plus 3 mais 4 épreuves (100 points chacune).

Cela représente 1/8<sup>ème</sup> du nombre total de points attribués. Étant la troisième discipline au collège en termes de volume horaire, ça paraît cohérent. Si l'objectif est vraiment de former des futurs citoyens, cultivés et physiquement actifs, l'EPS doit être « certifiée » dans le cadre des examens scolaires.

Donc demandons la modification de la partie examen du DNB :

- ⇒ 100 pts pour l'épreuve orale qui porte sur un des projets menés par le candidat dans le cadre des enseignements pratiques interdisciplinaires du cycle 4, du parcours Avenir, du parcours citoyen ou du parcours d'éducation artistique et culturelle ;
- ⇒ 100 points pour l'épreuve écrite qui porte sur les programmes de français, histoire et géographie et enseignement moral et civique ;
- ⇒ 100 points pour l'épreuve écrite qui porte sur les programmes de mathématiques, physique-chimie, sciences de la vie et de la Terre et technologie.
- ⇒ 100 points pour l'épreuve EPS.

**L'épreuve reposerait comme précédemment sur un CCF de 3 APSA déterminées par l'équipe d'EPS.**

### D'autres points restent à réfléchir, à débattre :

- ◇ Les groupes d'APSA, comme outils professionnel de classification font l'objet d'un consensus très large. Ils doivent redevenir ce pour quoi ils ont été construits: identifier des catégories de pratiques permettant de programmer une EPS « complète et équilibrée ».
- ◇ Les référentiels de 2013 ne fonctionnaient pas. Il faut les revoir, les simplifier. Sans doute en indiquant seulement les critères à noter et la note maximale à leur attribuer. La situation d'évaluation doit être précisée
- ◇ Toute épreuve à laquelle l'élève obtient une note supérieure à 14/20 donne lieu à la délivrance d'un Brevet (ou d'un certificat) sur cette activité.
- ◇ Possibilité de valider une activité dès la quatrième.

*Nous aborderons cette question lors du Congrès extraordinaire du 4 octobre : venez avec vos idées !*